
ETUDE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

VILLE DE BAR-SUR-SEINE (10)

ACTE D'ENGAGEMENT



Date limite de réception des offres : Lundi 28 Novembre 2016 à 17h30

OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 PASSATION DU MARCHE	3
ARTICLE 3 CONTRACTANT(S)	4
ARTICLE 4 PRIX	5
4.1 CONDITIONS GENERALES DE L' OFFRE DE PRIX	5
4.2 COUTS DES PRESTATIONS	5
4.3 SOUS-TRAITANCE	5
4.3.1 MONTANT SOUS-TRAITE DESIGNE AU MARCHE	5
4.3.2 MONTANT SOUS-TRAITE ENVISAGE	6
ARTICLE 5 DELAIS D' EXECUTION	6
ARTICLE 6 REGLEMENT DES COMPTES - PAIEMENTS	6

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est le suivant :

Etude de l'Aire d'Alimentation du captage de BAR-SUR-SEINE et études préalables à l'instauration des périmètres de protection du captage de la ville

ARTICLE 2 PASSATION DU MARCHÉ

- Numéro d'identification du marché :

- Entité adjudicatrice : Ville de BAR-SUR-SEINE
132, Grande rue de la Résistance
BP 55
10110 BAR-SUR-SEINE
Tél. : 03.25.29.80.35
Fax : 03.25.29.79.53
Email : mairie.barsurseine@orange-business.fr

- Représentant de l'entité adjudicatrice : Monsieur le Maire de la ville de BAR-SUR-SEINE

- Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : EURL WANTZ INGENIEUR CONSEILS
7, Rue des pommiers
70190 Rioz
Tél. : 06.86.80.63.80
Email : jcwantz.conseil@gmail.com

- Procédure retenue : procédure adaptée en application des articles 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date de notification du Marché	
Montant du Marché TTC	
Chapitre budgétaire	
Article	
Comptable assignataire des paiements	Trésorier Public de Bar-sur-Seine

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la date de remise des offres des entreprises (mois zéro - m0).

ARTICLE 3 CONTRACTANT(S)

Je soussigné M. / Mme (nom et prénom) :

Agissant en mon nom personnel,
Agissant au nom et pour le compte de la Société :

Ayant son siège social à (adresse complète et téléphone) :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
Ou numéro d'inscription au répertoire des métiers :

Code activité principale :

Je soussigné M. / Mme (nom et prénom) :

Agissant en mon nom personnel,
Agissant au nom et pour le compte de la Société :

Ayant son siège social à (adresse complète et téléphone) :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
Ou numéro d'inscription au répertoire des métiers :

Code activité principale :

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du programme de l'étude et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents et attestations visés aux articles 50 à 54 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics,

AFFIRME (AFFIRMONS), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, pouvoir produire les certificats fiscaux et sociaux dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par l'entité Adjudicatrice.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS), sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies qui constituent l'offre.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Le bureau d'études est le mandataire des bureaux d'études groupés solidaires.

ARTICLE 4 PRIX

4.1 CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE DE PRIX

- a) Les prix sont établis en Euros sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 3 du présent acte,
- b) L'offre résulte de l'appréciation de la nature, de l'importance technique et de la complexité du programme,
- c) Les modalités de variation des prix sont définies au CCAP.

4.2 COUTS DES PRESTATIONS

Montant H.T.	€
TVA au taux de 20,0%	€
Montant TTC	€
Soit un montant TTC en lettres de :	

4.3 SOUS-TRAITANCE

4.3.1 MONTANT SOUS-TRAITE DESIGNÉ AU MARCHÉ

L'annexe n°1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de

notification du Marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

NB : Le titulaire peut joindre le nouveau formulaire DC 4 pour déclarer ses sous-traitants plutôt que de remplir l'annexe à l'acte d'engagement.

4.3.2 MONTANT SOUS-TRAITE ENVISAGE

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

..... Euros TTC

Soit en lettres :

ARTICLE 5 DELAIS D'EXECUTION

Les prestations seront exécutées dans un délai de _____ mois à compter de la date fixée par ordre de service.

Ce délai ne pourra dépasser le délai plafond de 15 mois.

ARTICLE 6 REGLEMENT DES COMPTES - PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du Marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après, selon les répartitions jointes en annexe I.

Compte ouvert au nom de	
Domiciliation	
Agence	
Code banque	
Code guichet	
Sous le numéro	
Clé RIB	

Compte ouvert au nom de	
Domiciliation	
Agence	
Code banque	
Code guichet	
Sous le numéro	
Clé RIB	

Compte ouvert au nom de	
Domiciliation	
Agence	
Code banque	
Code guichet	
Sous le numéro	
Clé RIB	

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ENTITE ADJUDICATRICE

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

A

Le

Signature du représentant de l'entité
adjudicatrice habilité par la délibération en
date du

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandé avec accusé de réception):

ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE OU ACTE SPECIAL

Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Personne habilitée à donner les renseignements sur le Marché :

Comptable assignataire :

Objet du marché :

Numéro du marché (*le cas échéant*) :

Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

Prestations sous-traitées

Nature :

Montant¹

Sous-traitant

Nom, prénom raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Téléphone :

Le sous-traitant :

⇒ a droit au paiement direct n'a pas droit au paiement direct.

Le présent acte spécial :

⇒ a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement ;

⇒ est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :

¹ Il s'agit du montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant.

Conditions de paiement prévues par le projet de contrat ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement

Compte à créditer (intitulé, numéro, etc.) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

Avance

- Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance; il lui sera versé à ce titre une somme de :; le montant de l'avance à payer au titulaire sera réduit à due proportion ;
- Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance.

Moment de versement

Après la date de notification de l'acte spécial et à la date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance.

Date de notification de l'acte spécial :

Date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance :

Si le sous-traitant est présenté après la conclusion du marché, le paiement de l'avance forfaitaire au sous-traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance forfaitaire versée au titulaire au titre des prestations sous-traitées.

Moment de remboursement

L'avance versée au sous-traitant sera remboursée dans les conditions fixées par l'article 87-III du CMP.

Autres paiements

(indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)

Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics

Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

Exemplaire unique du titulaire

- Le titulaire établit "*qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116, en produisant soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance*".
- Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévu à l'article 106 du code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il fournit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur ou le représentant de la collectivité publique ou de l'établissement, compétent pour signer le marché accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A _____, le

Le candidat ou le titulaire (Mandataire du groupement)

A _____, le

Le pouvoir adjudicateur ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché.

L'Entrepreneur qui sous-traite :

L'Entrepreneur sous-traitant :

Notification de l'acte spécial au titulaire

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A _____, le

A, le